

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 7 DÉCEMBRE 2016.

L'an deux mil seize, le 7 décembre à 18 H 00 s'est réuni au siège de la Communauté de Communes du Pays des Sources, sous la présidence de Monsieur René MAHET, Président, le Bureau Communautaire, légalement convoqué.

Etaient présents : René MAHET, Alain DE PAERMENTIER, Jean-Pierre VRANCKEN, Yves LEMAIRE, Sébastien NANCEL, Patrick PEYR, Ghislaine GIRARDAT, Christian CARON, Bruno HUYGEBART, Daniel FORGET, Marc d'ARRENTIERES, Francis CORMIER, Serge GREUGNY, Guy SAVREUX.

Etaient absents excusés : Elisabeth DUMONT, Guy GRIMAL, Gilles AMBEZA, Thierry FRAU, William PERRON.

Etaient absents : Philippe CARPENTIER, Jean-Pierre LEONARD.

Date de convocation : 28 novembre 2016

Date d'affichage : 28 novembre 2016

Nombre de membres en exercice : 21

Nombre de membres présents : 14

Nombre de membres votants : 14

ATTRIBUTION DE SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS

Subvention aux manifestations locales

1*Ass « La Neuvilleoise »

Siège : La Neuville sur Ressons

L'association a organisé le samedi 19 mars 2016 une compétition régionale de Cyclo Cross en EDV (Ecole du Vélo) réunissant des licenciés de 4 à 13 ans de différents clubs de la région (12 clubs, 100 enfants licenciés). Une manche d'initiation pour les enfants non licenciés de la CCPS (10) a également été organisée.

193,35 €

2*Ass « Neufvy Music »

Siège : Neufvy sur Aronde

L'association a organisé le 18 juin 2016 sur la place du village un concert Pop Rock pour rassembler les villageois dans le cadre de l'organisation de la fête de la musique avec la participation de plusieurs groupes musicaux. Il s'agit de la 8^{ème} édition de cette manifestation.

492,00 €

3*Ass « La Bonne Entente »

Siège : Thiescourt

Comme chaque année, l'association a organisé les 1, 2 et 3 juillet 2016 les « Jeux Inter-villages ». Sept communes du territoire ont créé cette association en 2003 (Lagny, Thiescourt, Cuy,

2016/230

Dives, Évricourt, Canny-sur-Matz et Plessier-de-Roye). Cette année, la manifestation a eu lieu à Évricourt. Elle a regroupé un public familial (environ 125 joueurs) et 150 spectateurs. Toutes les activités, jeux d'adresse, défis, courses... pour petits et grands sont gratuites. Seule la restauration est payante, à prix coutant.

500,00 €

4* Ass « La Nymphéas Compagnie »

Siège : Coudun

L'association qui compte 80 adhérents et 110 bénévoles a pour objet la pratique de l'enseignement d'activités éducatives et sociales dans le domaine de la jeunesse sous les formes artistiques, culturelles, sportives et ludiques. Après un premier succès en 2016, elle organise les 18 et 19 mars 2017 un « Festival du film » au cours duquel des professionnels et des personnalités du monde du cinéma animeront des ateliers destinés à faire découvrir leur unvier au public. Des courts métrages seront présentés au public dans le complexe municipal de Coudun. La commune de Coudun met à la disposition de l'association ses locaux et offre les trophées.

500,00 €

Conformément aux termes du règlement des subventions d'intérêt local adopté en Bureau Communautaire le 04/07/2012, le versement de la subvention, correspondant à 20% des dépenses effectivement réalisées, interviendra en totalité sur production d'un tableau récapitulatif des dépenses réalisées (avec copie des factures) à l'occasion de la manifestation.

Subvention aux écoles de musiques

Ass « Les sept notes »

Siège : Dives

Association créée en 2016, afin de promouvoir l'enseignement des arts musicaux en proposant des cours de guitare, dispensés par un professeur diplômé sur la commune de Ressons-sur-Matz.

Cours particuliers de guitare classique, folk, électrique et guitare basse de 30 minutes le mercredi de 13h à 20h dans une salle de l'école élémentaire.

Nombre d'élèves (domiciliés sur le PDS et - 18 ans) inscrits en septembre 2016 pour l'année scolaire 2016/2017 : 7

700,00 €

Conformément aux termes du règlement des subventions aux écoles de musique pour les élèves de moins de 18 ans, le versement de la subvention interviendra en deux temps ; 50% de la subvention est versée après accord du bureau, le reste de la subvention, soit les 50% restants, sera versé sous condition de fournir à la fin de l'année scolaire un bilan d'activité.

Après en avoir délibéré, le Bureau Communautaire, à l'unanimité:

- **VALIDE** ces demandes de subventions pour les montants susvisés,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer toutes les pièces correspondantes à l'application de cette décision

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,

Compte conforme,



2016 / 231

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 7 DÉCEMBRE 2016.

L'an deux mil seize, le 7 décembre à 18 H 00 s'est réuni au siège de la Communauté de Communes du Pays des Sources, sous la présidence de Monsieur René MAHET, Président, le Bureau Communautaire, légalement convoqué.

Etaient présents : René MAHET, Alain DE PAERMENTIER, Jean-Pierre VRANCKEN, Yves LEMAIRE, Sébastien NANCEL, Patrick PEYR, Ghislaine GIRARDAT, Christian CARON, Bruno HUYGEBART, Daniel FORGET, Marc d'ARRENTIERES, Francis CORMIER, Serge GREUGNY, Guy SAVREUX.

Etaient absents excusés : Elisabeth DUMONT, Guy GRIMAL, Gilles AMBEZA, Thierry FRAU, William PERRON.

Etaient absents : Philippe CARPENTIER, Jean-Pierre LEONARD.

Date de convocation : 28 novembre 2016

Date d'affichage : 28 novembre 2016

Nombre de membres en exercice : 21

Nombre de membres présents : 14

Nombre de membres votants : 14

ADHÉSION AU PROJET D'INSCRIPTION SUR LA LISTE DU PATRIMOINE
MONDIAL DE L'UNESCO POUR LE SITE DE LA NÉCROPOLE NATIONALE
FRANCAISE ET DU CIMETIERE MILITAIRE ALLEMAND DE THIESCOURT

Dans le cadre des initiatives nationales liées à la commémoration du centenaire de la Grande Guerre, l'association « Paysages et sites de mémoire de la Grande Guerre » porte, en partenariat avec les régions Flandre et Wallonie, le projet d'inscription sur la liste du patrimoine mondial des « Sites funéraires et mémoriels de la Première Guerre Mondiale » comprenant 86 sites en FRANCE et 43 sites en BELGIQUE.

Trois sites sont situés dans le Département de l'Oise, parmi lesquels la nécropole nationale française et le cimetière militaire allemand de Thiescourt. Le Conseil départemental de l'Oise coordonne ce dossier pour ce territoire.

Le dossier final de candidature sera officiellement remis au Centre du Patrimoine Mondial en janvier 2017, pour une inscription espérée en juin 2018.

Il est proposé de confirmer l'engagement de la Communauté de communes du Pays des Sources dans le processus de classement.

2016 / 232

Après en avoir délibéré, le Bureau Communautaire, à l'unanimité,

Envoyé en préfecture le 09/12/2016

Reçu en préfecture le 09/12/2016

Affiché le

ID : 060_246000855-20161207-2016_232_B-DE

- **CONFIRME** l'adhésion de la Communauté de Communes du Pays des Sources au projet d'inscription sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO pour le site de la nécropole nationale française et du cimetière militaire allemand de Thiescourt, situé sur son territoire,

- **CONFIRME** que la Communauté de Communes du Pays des Sources procédera aux démarches nécessaires pour mettre en œuvre des mesures de protection du site et de son environnement et participera aux actions de mise en valeur du site sur son territoire auprès des populations locales et des visiteurs,

- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer toutes les pièces correspondantes à l'application de cette décision

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,

Pour copie conforme



2016 / 233

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 7 DÉCEMBRE 2016.

L'an deux mil seize, le 7 décembre à 18 H 00 s'est réuni au siège de la Communauté de Communes du Pays des Sources, sous la présidence de Monsieur René MAHET, Président, le Bureau Communautaire, légalement convoqué.

Etaient présents : René MAHET, Alain DE PAERMENTIER, Jean-Pierre VRANCKEN, Yves LEMAIRE, Sébastien NANCEL, Patrick PEYR, Ghislaine GIRARDAT, Christian CARON, Bruno HUYGEBART, Daniel FORGET, Marc d'ARRENTIERES, Francis CORMIER, Serge GREUGNY, Guy SAVREUX.

Etaient absents excusés : Elisabeth DUMONT, Guy GRIMAL, Gilles AMBEZA, Thierry FRAU, William PERRON.

Etaient absents : Philippe CARPENTIER, Jean-Pierre LEONARD.

Date de convocation : 28 novembre 2016

Date d'affichage : 28 novembre 2016

Nombre de membres en exercice : 21

Nombre de membres présents : 14

Nombre de membres votants : 14

AIDE FINANCIERE ACCORDEE AUX ASSISTANTS MATERNELS
AGREES ET AUX PERSONNES SOUHAITANT EXERCER LA PROFESSION
D'ASSISTANTS MATERNELS

RAPPEL de la décision du Bureau 12 octobre 2011 :

Pour répondre à des critères de sécurité pour l'accueil des jeunes enfants, les personnes souhaitant exercer la profession d'assistants maternels agréés sont amenées à effectuer des aménagements à leur domicile, à investir dans du matériel de sécurité et de puériculture aux normes.

Aussi, afin de maintenir, voire développer, l'offre d'accueil des assistants maternels agréés sur le Pays des Sources, la communauté de communes a proposé d'aider financièrement les personnes souhaitant exercer la profession.

La communauté de communes s'engage à prendre en charge 50 % des dépenses plafonnées à 1000 € soit une aide financière maximum de 500 €. En contrepartie la communauté de communes demande aux bénéficiaires de cette aide d'exercer la profession au minimum 3 ans.

Cet engagement est formalisé par une convention établie entre les deux parties.

2016 / 234

Dossier présenté :

Envoyé en préfecture le 09/12/2016

Reçu en préfecture le 09/12/2016

Affiché le

ID : 060-246000855-20161207-2016_234_B-DE

Dossier	Adresse	Commune	Nature des travaux	Coût total des travaux	Assiette subventionnable	Subvention Pays des Sources
Mme Séverine PETIT LEFEVRE	242 rue Georges Latapie	RESSONS /MATZ	<u>1-Aménagements effectués pour sécuriser le logement</u> Installation d'entrebâilleurs pour les fenêtres de l'étage, finalisation de la sécurité de la terrasse <u>2-Acquisition de matériel de puériculture :</u> Poussette double, chaise haute, siège auto, thermomètre sans contact	529,32 € TTC	229,32 €	114,66 €

Après en avoir délibéré, le Bureau Communautaire, à l'unanimité:

- **VALIDE** le dossier présenté

- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer toutes les pièces correspondantes à l'application de cette décision.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,



2016 / 235

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 7 DÉCEMBRE 2016.

L'an deux mil seize, le 7 décembre à 18 H 00 s'est réuni au siège de la Communauté de Communes du Pays des Sources, sous la présidence de Monsieur René MAHET, Président, le Bureau Communautaire, légalement convoqué.

Etaient présents : René MAHET, Alain DE PAERMENTIER, Jean-Pierre VRANCKEN, Yves LEMAIRE, Sébastien NANCEL, Patrick PEYR, Ghislaine GIRARDAT, Christian CARON, Bruno HUYGEBART, Daniel FORGET, Marc d'ARRENTIERES, Francis CORMIER, Serge GREUGNY, Guy SAVREUX.

Etaient absents excusés : Elisabeth DUMONT, Guy GRIMAL, Gilles AMBEZA, Thierry FRAU, William PERRON.

Etaient absents : Philippe CARPENTIER, Jean-Pierre LEONARD.

Date de convocation : 28 novembre 2016

Date d'affichage : 28 novembre 2016

Nombre de membres en exercice : 21

Nombre de membres présents : 14

Nombre de membres votants : 14

REVERSEMENTS AUX COLLECTIVITES RELATIFS AU « CONTRAT ENFANCE JEUNESSE »
POUR L'EXERCICE 2015

Le "Contrat Enfance Jeunesse" est un contrat d'objectifs et de cofinancement qui contribue au développement de l'accueil destiné aux enfants et aux jeunes jusqu'à 17 ans.

Signé avec la Caisse d'allocations familiales de l'Oise et la Caisse de mutualité sociale agricole de Picardie, le CEJ a été renouvelé en 2012 pour 4 ans.

Aussi pour certaines actions inscrites au contrat, la CAF verse à la communauté de communes les montants fixés dans le CEJ si les objectifs ont été atteints.

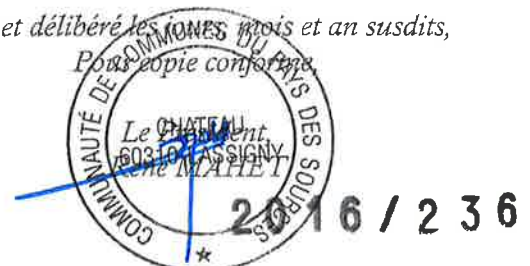
De même, la MSA verse à la communauté de communes les montants fixés dans le CEJ pour l'ensemble des actions inscrites au contrat si les objectifs ont été atteints.

La Communauté de Communes du Pays des Sources a la charge de calculer et de reverser les sommes dues aux collectivités pour certaines actions gérées par le Centre Social et Culturel de Lassigny, le Centre Social Rural de Ressons sur Matz et les regroupements scolaires.

Après en avoir délibéré, le Bureau Communautaire, à l'unanimité:

- **VALIDE** le tableau (joint en annexe) de reversements 2015 aux communes dans le cadre du Contrat Enfance Jeunesse,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer toutes les pièces correspondantes à l'application de cette décision.

Fait et délibéré les JOURS MOIS et an susdits,



REVERSEMENTS AUX COLLECTIVITÉS POUR L'EXERCICE 2015

COMMUNES	CONTRAT ENFANCE JEUNESSE 2015						TOTAL
	ALSH	R.A.M + actions Petite Enfance	HALTE GARDERIE	ACCUEIL PERISCOLAIRE	ANIMATION JEUNES + actions jeunesse		
AMY	352,99						352,99
ANTHEUIL-PORTES	1 096,53						1 096,53
AVRICOURT	34,80						34,80
BAUGY	465,19						465,19
BEAULIEU LES FONTAINES	292,01						292,01
BELLOY	0,00						0,00
BIERMONT	1 332,14						1 332,14
BOULOGNE LA GRASSE	1 226,42						1 226,42
BRAISNES	163,12						163,12
CANDOR	334,98						334,98
CANNECTANCOURT	176,85						176,85
CANNY SUR MATZ	439,31						439,31
CONCHY LES POTS	1 054,55						1 054,55
COUDUN	83,40						83,40
CRAPEAUMESNIL	17,42						17,42
CUVILLY	1 392,56						1 392,56
CUY	36,42						36,42
DIVES	339,57						339,57
ECUVILLY	102,92						102,92
ELINCOURT STE MARGUERITE	1 584,11						1 584,11
EVRCOURT	53,79						53,79
FRESNIERES	61,48						61,48
GIRAUMONT	1 323,08						1 323,08
GOURNAY SUR ARONDE	78,54						78,54

COMMUNES	CONTRAT ENFANCE JEUNESSE 2015						TOTAL
	ALSH	R.A.M + actions Petite Enfance	HALTE GARDERIE	ACCUEIL PERISCOLAIRE	ANIMATION JEUNES + actions jeunesse		
GURY	131,07						131,07
HAINVILLERS	48,33						48,33
LABERLIERE	0,00						0,00
LAGNY	550,50						550,50
LASSIGNY	609,47			184,72			794,19
LATAULE	0,00						0,00
MAREUIL LA MOTTE	510,99			433,90			944,89
MARGNY AUX CERISES	109,26						109,26
MARGNY SUR MATZ	459,15						459,15
LA NEUVILLE SUR RESSONS	948,51						948,51
MARQUEGLISE	1 682,55						1 682,55
MONCHY-HUMIERES	2 951,26						2 951,26
MORTEMER	706,85						706,85
NEUFVY SUR ARONDE	126,87						126,87
OGNOLLES	176,74						176,74
ORVILLERS SOREL	1 120,69						1 120,69
PLESSIER DE ROYE	71,65						71,65
RESSONS SUR MATZ	11 226,26		2 752,02		12 171,57		26 149,85
RICQUEBOURG	2 063,16						2 063,16
ROYE SUR MATZ	474,52						474,52
SOLENTE	0,00						0,00
THIESCOURT	494,23						494,23
VIGNEMONT	857,89						857,89
VILLERS SUR COUDUN	1 903,06						1 903,06
SIVU RESSONS/MATZ	0,00		2 097,76				2 097,76
SIVOM ELINCOURT- MAREST	0,00			361,99			361,99
SIRP BEAULIEU LES F-ECUVILLY-OGNOLLES- SOLENTE-CANDOR	0,00			400,24			400,24
SIVOM EVRICOURT-CANNECTANCOURT- THIESCOURT	0,00			314,20			314,20
SIRP LAGNY DIVES CUY	0,00			0,00			0,00
CC PAYS DES SOURCES	9 808,71	28 252,29			49 715,53		87 776,53
TOTAL	49 073,90	28 252,29	4 849,78	13 866,62	49 715,53	145 758,12	

Envoyé en préfecture le 09/12/2016

Reçu en préfecture le 09/12/2016

Affiché le 12-19-2016

ID : 060-246000855-20161207-2016_236_B-DE

2016 / 239

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 7 DÉCEMBRE 2016.

L'an deux mil seize, le 7 décembre à 18 H 00 s'est réuni au siège de la Communauté de Communes du Pays des Sources, sous la présidence de Monsieur René MAHET, Président, le Bureau Communautaire, légalement convoqué.

Etaient présents : René MAHET, Alain DE PAERMENTIER, Jean-Pierre VRANCKEN, Yves LEMAIRE, Sébastien NANCEL, Patrick PEYR, Christian CARON, Bruno HUYGEBART, Daniel FORGET, Marc d'ARRENTIERES, Francis CORMIER, Serge GREUGNY, Guy SAVREUX.

Etaient absents excusés : Elisabeth DUMONT, Guy GRIMAL, Gilles AMBEZA, Thierry FRAU, William PERRON, Ghislaine GIRARDAT.

Etaient absents : Philippe CARPENTIER, Jean-Pierre LEONARD.

Date de convocation : 28 novembre 2016

Date d'affichage : 28 novembre 2016

Nombre de membres en exercice : 21

Nombre de membres présents : 13

Nombre de membres votants : 13

DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'OPERATION
"LES JARDINS S'EMMELENT" 2017

Voici la quatrième année que « les jardins s'emmêlent » sont mis en œuvre en Picardie grâce au soutien des partenaires financiers. Pour l'année 2017, plusieurs événements seront organisés sur le Pays des Sources.

Il s'agit de soirées et d'ateliers proposés aux habitants (jardiniers débutants ou confirmés) qui permettent de partager, d'apprendre et d'échanger sur les pratiques naturelles au jardin, sans pesticides et sans engrais chimiques.

Au programme, 3 soirées et 5 ateliers autour du jardinage naturel sont prévus en hiver et au printemps 2017.

Soirées (en salle)	Ateliers (dans le jardin)
Comment préparer son jardin pour le printemps	Apprenez à tailler vos rosiers et petits fruitiers
L'utilisation des déchets pour un jardin auto fertile	Soignez naturellement votre jardin
La culture de la tomate en Picardie	Faites passer ! Troc plants et diversité au jardin
	Cuisinez vos fleurs !
	Cuisinez vos fanes et épluchures (en salle)

Le budget prévu pour l'opération "les jardins s'emmêlent" en 2017 est le suivant :

DEPENSES		€ TTC
1 soirée, 1 atelier et 1 événement festif : mise à disposition gratuite par l'URCPIE et l'AESN		0
Animation de 2 soirées		700
Animation de 4 ateliers		1400
TOTAL		2 100
RECETTES		€ TTC
Agence de l'Eau Seine-Normandie		1 680
CCPS		420
TOTAL		2 100

Après en avoir délibéré, le Bureau Communautaire, à l'unanimité:

- **VALIDE** la demande de subvention à l'Agence de l'Eau Seine Normandie pour la mise en œuvre de l'opération "les jardins s'emmêlent" 2017,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer toutes les pièces correspondantes à l'application de cette décision.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Pour copie conforme,



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 7 DÉCEMBRE 2016.

L'an deux mil seize, le 7 décembre à 18 H 00 s'est réuni au siège de la Communauté de Communes du Pays des Sources, sous la présidence de Monsieur René MAHET, Président, le Bureau Communautaire, légalement convoqué.

Etaient présents : René MAHET, Alain DE PAERMENTIER, Jean-Pierre VRANCKEN, Yves LEMAIRE, Sébastien NANCEL, Patrick PEYR, Christian CARON, Bruno HUYGEBART, Daniel FORGET, Marc d'ARRENTIERES, Francis CORMIER, Serge GREUGNY, Guy SAVREUX.

Etaient absents excusés : Elisabeth DUMONT, Guy GRIMAL, Gilles AMBEZA, Thierry FRAU, William PERRON, Ghislaine GIRARDAT.

Etaient absents : Philippe CARPENTIER, Jean-Pierre LEONARD.

Date de convocation : 28 novembre 2016

Date d'affichage : 28 novembre 2016

Nombre de membres en exercice : 21

Nombre de membres présents : 13

Nombre de membres votants : 13

PLAN DE PREVENTION DES DECHETS (PPD) 2016
ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX COMMUNES.

Le programme de prévention des déchets ménagers 2011-2016 du SMVO, soutenu par le Conseil Régional et l'ADEME Picardie, et en accord avec la loi relative à la Transition énergétique pour la croissance verte 2015, donne des objectifs ambitieux de réductions des déchets.

Pour l'année 2016, la Communauté de Communes du Pays des Sources a souhaité s'associer à cette démarche et répondre à l'appel à projet lancé par le SMVO dans le cadre du Plan de Prévention des Déchets 2016 en proposant notamment une action sur la réduction des déchets verts et fermentescibles qui s'articule sur la réduction des déchets verts produits par les services techniques communaux et sur la réduction des phytosanitaires.

Dans le cadre de cette action, la CCPS a lancé un appel à projet le 26 janvier dernier auprès des mairies pour participer au financement de l'achat de matériel de broyage, de désherbage et de balayage des communes.

Une première phase d'attribution de subvention a été réalisée suite à la délibération prise en séance de Bureau Communautaire du 21 septembre dernier.

Aujourd'hui, la commune d'Avricourt fait une demande pour l'acquisition de matériel pour une dépense prévisionnelle éligible de 4 250 € HT soit une subvention d'un montant de 1 700 € correspondant à 40% de la dépense HT.

Le versement de l'aide attribuée par la CCPS se fera uniquement si les conditions suivantes sont remplies par la commune sollicitant cette aide, à savoir :

- La signature de la convention de partenariat entre la CCPS et la Commune.
- Avoir effectué l'achat et avoir transmis la facture acquittée

Après en avoir délibéré, le Bureau Communautaire, à l'unanimité:

- **VALIDE** l'attribution d'une subvention à la commune d'Avricourt dans le cadre du Plan de Prévention des Déchets (PPD).

- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer toutes les pièces correspondantes à l'application de cette décision.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,

Pour copie conforme,

